



AVIS DE VACANCE

EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE

POSTE PRIORITAIRE

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par les administrations gestionnaires*, au plus tard le 19/05/2023, au SGAE à

Dominique CHARNASSE, adjoint au chef de bureau

dominique.charnasse@sgae.gouv.fr

Simon LOREAL, adjoint au chef de bureau

simon.loreal@sgae.gouv.fr

Copie à David SZWARCBERG, chef du bureau « Coordination, communication, relations publiques, influence »

david.szwarcberg@sgae.gouv.fr

** Tout dossier de candidature adressé directement au SGAE par le candidat ne pourra être recevable*

Intitulé du poste: (DG-DIR-UNITE)	CNECT-E-4
Chef d'unité : Adresse e-mail : Téléphone : Poste Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée : Lieu d'affectation :	Max LEMKE max.lemke@ec.europa.eu +32 2 299 15 75 Coordination des sujets numériques de la transition verte 1 2ème trimestre 2023 ¹ 2 an(s) ¹ <input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre:
	<input type="checkbox"/> Avec indemnités <input checked="" type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis est également ouvert	
<input type="checkbox"/> aux pays AELE suivants : <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
<input type="checkbox"/> aux pays tiers suivants:	
<input checked="" type="checkbox"/> aux organisations intergouvernementales suivantes: Nations Unies, Banque mondiale, OCDE	

1. Nature des fonctions

Sous la supervision des fonctionnaires de la Commission, l'END est censé contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la Commission dans le domaine de l'aspect numérique de la transition verte (transition verte du jumeau numérique). Le travail impliquera la coordination des initiatives existantes liées à l'écologisation des TIC, aux solutions numériques pour l'environnement et le climat en mettant l'accent sur l'économie circulaire (passport numérique des produits).

L'END contribuera à la coordination des sujets numériques verts en interne dans la DG CNECT, entre les services de la CE (autres directions générales et agences), en travaillant avec le Parlement européen, les États membres, les associations, les entreprises, les ONG, les universités et les groupes de réflexion sur l'UE et la dimension internationale et multilatérale des questions numériques durables de la politique numérique de la Commission européenne. Le travail comprendra également la fourniture d'analyses stratégiques, y compris l'analyse des marchés et des technologies, la contribution à la rédaction et à la gestion des subventions et des appels d'offres, la

¹ Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

préparation de notes d'information et de discours sur le domaine et les problèmes politiques spécifiques, et l'organisation d'événements de haut niveau pertinents. L'END travaillera en étroite collaboration avec le conseiller chargé des aspects numériques de la transition verte.

Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationale/régionale et européenne, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il aurait à traiter avec sa propre administration nationale dans les deux années précédant son entrée à la Commission, ou des affaires directement adjacentes. En aucun cas, il ne représente la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

Tâches / fonctions et devoirs spécifiques :

ÉLABORATION DE POLITIQUES

- Contribuer au développement et à la mise en œuvre concrète du couplage de la transformation verte et numérique dans un ou plusieurs des domaines suivants :
 - Minimiser l'impact négatif des TIC sur l'environnement et maximiser l'impact positif (enablement). Contribuer aux efforts portant sur l'efficacité énergétique et matérielle (durabilité) des infrastructures numériques (datacentres, services de télécommunication, circularité de l'électronique)
 - Maximiser l'impact positif (enablement) des solutions numériques dans les grands secteurs tels que l'énergie, les transports, l'agriculture ainsi que dans l'économie circulaire. En particulier, en contribuant aux efforts de développement et de mise en œuvre du passeport numérique des produits tel qu'introduit par la proposition de règlement Éco-conception pour des produits durables (COM (2022) 142 final).
- Coordination et supervision des résultats attendus des projets et des appels d'offres menés par des contractants externes, par exemple des projets pertinents financés par le programme Europe numérique traitant du passeport numérique des produits, et des appels d'offres et initiatives telles que la Coalition européenne pour le numérique vert.
- Travailler sur la finalisation et la mise en œuvre de la taxonomie de l'UE en aidant au développement de mesures et d'indicateurs selon lesquels les infrastructures et les solutions numériques deviennent des activités économiques durables bénéficiant d'une finance durable
- Contribuer aux efforts de la DG CNECT sur la scène internationale pour promouvoir les politiques de l'UE et l'impact des initiatives de l'UE (par exemple, D4D HUB) en coopérant avec les fora intergouvernementaux, commerciaux et autres pertinents tels que les agences des Nations Unies (par exemple, CODES), CEN/CENELEC, ETSI, l'UIT et d'autres organisations de normalisation sur l'évolution des normes, le Forum économique mondial, le Forum mondial des entreprises et autres.

GESTION INTERNE et COORDINATION

- Coordonner les activités de la direction générale liées à l'écologisation des TIC ou des TIC pour la durabilité ainsi qu'avec d'autres directions générales, en particulier les DG ENV, CLIMA, GROW, ENER, AGRI, JRC.
- Rédiger des briefings pertinents, des documents de stratégie et des notes concernant les domaines mentionnés dans l'objectif général
- Participation aux réunions interservices convoquées par les départements thématiques et rédaction de réponses aux consultations interservices
- Soutenir la préparation et la mise en œuvre de la dimension durable de la politique numérique de la Commission européenne, par exemple les objectifs et principes du programme politique de la décennie numérique à l'horizon 2030.

REPRÉSENTATION, NÉGOCIATION et PARTICIPATION

- Présenter les travaux sur la transition verte et numérique et le programme politique numérique lors de réunions avec le milieu universitaire et les parties intéressées
- Coordonner les activités avec les États membres et le Parlement européen et soutenir l'organisation d'événements de haut niveau.

Les postes ouverts aux experts nationaux détachés (END) s'inscrivent dans le cadre politique suivant :

Une priorité du Numérique Vert Européen est le couplage des transformations numériques et écologiques (vertes) respectives, comme indiqué dans le présent rapport de prospective stratégique 2022. Les États membres ont reconnu la nécessité d'une double transformation et ont souligné la nécessité d'agir avec l'adoption des conclusions du Conseil "La numérisation au profit de l'environnement" en décembre 2020, une déclaration ministérielle conjointe de suivi "La déclaration sur une Transformation verte et numérique de l'UE » en mars 2021 dans le cadre du Digital Day 4 à Lisbonne, et une déclaration ministérielle « Call for Green Digital Transformation » dans le cadre de l'Assemblée Digitale à Toulouse en 2022. Lors du Digital Day 4, 26 PDG d'entreprises européennes et des entreprises internationales de TIC ont fondé une coalition et se sont engagées à mettre en place conjointement des mesures pour mesurer le bénéfice environnemental net des solutions numériques. Suite à la demande du Parlement européen, la DG CNECT a lancé un projet pilote pour soutenir la Coalition européenne du numérique vert.

2. Qualifications requises

a) Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

- **Expérience professionnelle** : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
- **Ancienneté de service** : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
- **Compétences linguistiques** : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

b) Critères de sélection

Diplôme

- diplôme universitaire ou
- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : environnement, climat, ressources naturelles, économie, ingénierie, technologies numériques ou autres

Expérience professionnelle

Analyse et intelligence; politique de l'information, de la communication et du numérique ; politiques environnementales; ou similaires.

Autres compétences/aptitudes requises :

- Analyse et résolution de problèmes
- Communication
- Offrir de la qualité et des résultats
- Mettre des priorités et organiser
- Travailler avec les autres
 - Une connaissance procédurale des institutions européennes et des procédures judiciaires est un atout

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'anglais est la langue principale de travail. Un niveau de compétence C1 est requis.

3. Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

4. Conditions du détachement

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l'Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

5. Traitement des données à caractère personnel

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Informations de contact

- Le contrôleur de données

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, HR-MAIL-B4@ec.europa.eu.

- Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.